

Guide pour la rédaction d'un cahier des charges de consultation

Démarche de projet alimentaire territorial

Ce cahier des charges concerne la mise en œuvre d'une démarche de projet alimentaire territorial (PAT). Il en précise les objectifs, le contenu ainsi que les modalités de réalisation par un prestataire technique extérieur au porteur de projet pour la phase technique de diagnostic allant jusqu'à l'élaboration du plan d'actions, et la phase d'animation depuis le montage du comité de pilotage, la mobilisation des acteurs du territoire et la première mise en œuvre des préconisations.

Ce cahier des charges s'adresse essentiellement aux collectivités territoriales souvent désignées ici par le terme « maître d'ouvrage » (MO).



SOMMAIRE

A.	Contexte et objectifs du maître d'ouvrage	3
1.	Contexte du PAT	3
2.	Objectifs poursuivis	3
3.	Portage du projet.....	3
4.	Pilotage interne du projet	3
5.	Définition du périmètre de travail et du mode opératoire envisagé.....	Erreur ! Signet non défini.
B.	Objet de la consultation	3
1.	Objectif des missions confiées au prestataire	4
2.	Description des différentes missions	4
	Lot 1 : Mise en œuvre de la démarche	4
	Lot 2 : Diagnostic alimentaire du territoire.....	5
	Lot 3 : Mobilisation et actions.....	6
	Lot 4 : Evaluation du PAT	6
C.	Modalités de l'accompagnement	7
1.	Le prestataire	7
2.	Livrables attendus.....	7
3.	Proposition technique et financière relative à la prestation.....	8
4.	Confidentialité	8
	ANNEXE I – Actions possibles d'un PAT	9

A. Contexte et objectifs du maître d'ouvrage

(partie à préciser par le MO)

1. Contexte du PAT

Promulgué dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les PAT se développent dans de nombreux territoires. [Suite par le MO](#)

2. Objectifs poursuivis

- Objectifs de la collectivité dans le lancement du projet alimentaire territorial

...

3. Portage du projet

La qualité du pilotage du projet et de ses résultats dépend fortement de la légitimité donnée au Plan Alimentaire Territorial au sein de la collectivité. Pour que cette légitimité soit forte, il est indispensable que le projet soit porté au plus haut niveau et partagé par les élus comme par les responsables techniques. Leur rôle est essentiel pour pérenniser la démarche dans la mise en œuvre d'un plan d'actions et la mobilisation nécessaire des autres acteurs du territoire.

- Rôle du MO et de ses partenaires
- Cadre de mise en œuvre de la démarche

...

...

4. Pilotage interne du projet

Pour le bon déroulement du projet et en particulier de la phase diagnostic, le MO désignera une personne compétente, chargée de suivre la prestation et de servir d'interlocuteur au prestataire. Ce pilote interne devra disposer de moyens suffisants (formation, disponibilité, documentation, autorité, ...) pour mener à bien sa mission et devra faciliter les investigations du prestataire et assurer la correcte transmission des informations, lorsqu'elles sont détenues par la collectivité. En fonction de la taille de la collectivité et du nombre de services impliqués, ce pilote interne animera un comité de pilotage chargé de la coopération et de la transversalité entre les services, ainsi que de la coopération avec les partenaires extérieurs.

- Ressources mises à disposition
- Organisation prévue

...

...

B. Objet de la consultation

Principe général

Un projet alimentaire territorial est la mise en place, à l'échelle d'un territoire, d'une gouvernance partagée entre les acteurs de la filière alimentaire, les élus et les consommateurs, afin d'appréhender de manière globale et systémique l'alimentation. A partir d'un diagnostic, l'ensemble des acteurs du territoire co-construisent des actions répondant aux enjeux du développement durable en intégrant les volets environnementaux, sociaux et économiques.

1. **Objectif des missions confiées au prestataire**

Le prestataire permettra la mise en place du PAT porté par le maître d'œuvre. Selon les besoins de ce dernier, le prestataire se verra administrer les tâches correspondant aux différents lots.

Le rôle du prestataire consiste avant tout à accompagner et à conseiller le MO et plus largement le comité de pilotage dans la mise en œuvre des préconisations issues du diagnostic. Ses missions peuvent être variées.

Le MO doit définir ses besoins : organisation, animations, communication, élaboration des lots 1 à 4...

2. **Description des différentes missions**

Lot 1 : Mise en œuvre de la démarche

Objectif : valider le projet d'organisation prévu par la collectivité

➤ **Phase 1 : Constitution de la gouvernance multi-partenariale**

La constitution de la gouvernance multi-partenariale dépendra de l'échelle du territoire, des enjeux locaux, de la pertinence d'intégrer certaines typologies de structures au circuit de décision et des moyens mobilisables au moment du bilan.

A minima, les acteurs liés à l'alimentation seront invités à participer au PAT :

- Collectivités territoriales (communes, EPCI, pays, départements, régions)
- Agriculteurs et transformateurs (coopérative, IAA, artisans, interprofession...)
- Organismes de distribution et de commercialisation (GMS, commerces de détail, restauration commerciale, restauration collective, hôtellerie...)
- Services de l'Etat et structures publiques (DREAL, DRAAF, DDT, ADEME, PNR...)
- Consommateurs / société civile (citoyens, collectifs, associations...)
- Acteurs de la santé (ARS, nutritionnistes...)
- Organismes de développement et de recherche (chambres consulaires, instituts de recherches, syndicats agricoles...)

Selon les besoins du MO, cette gouvernance se traduira par la création d'un Comité de pilotage, de plusieurs groupes techniques ou d'autres instances.

La prestation intégrera en amont de la démarche une communication, une sensibilisation voire une formation aux enjeux de l'alimentation durable des acteurs identifiés. Le comité de pilotage et le(s) groupe(s) technique(s) doivent s'approprier les enjeux de la démarche pour se constituer comme lieux de concertation et de construction autour des sujets traités.

Le comité de pilotage sera réuni a minima 3 fois sur la durée du projet :

- Au démarrage pour présenter la démarche, et engager l'étape de collecte des données
- A mi-parcours pour restituer les résultats du diagnostic et valider les objectifs et les actions proposés.
- Au terme de la mission pour évaluer les résultats de l'évaluation et réajuster le plan d'actions

➤ **Phase 2 : Définition du territoire**

La première décision à prendre concerne le périmètre du territoire sur lequel la démarche sera appliquée. D'une manière générale, si le PAT est porté par une collectivité territoriale ou une autre structure délimitée par un périmètre géographique précis, le territoire concerné par ce PAT sera le même.

Dans certains cas, il peut toutefois être retenu une approche plus macroscopique du fait de l'organisation actuelle des filières alimentaires.

Un regroupement avec d'autres porteurs de projets et des territoires voisins aura du sens lorsque la mutualisation est pertinente et présente des avantages en termes de mise en oeuvre de la démarche.

Aux échelles infra-régionale et infra-départementale, le territoire doit être décrit par la liste des communes qui le compose (de nombreuses statistiques agricoles et alimentaires sont en effet renseignées à l'échelle communale).

➤ **Phase 3 : Evaluation des moyens à mobiliser**

Le prestataire évaluera les moyens humains nécessaires au projet et les compétences à réunir en fonction des connaissances nécessaires et notamment sur des sujets techniques spécifiques.

Le prestataire proposera une évaluation la plus précise possible de l'effort de travail à engager et ce principalement sur les phases de collecte des données, de traitement et exploitation, et de pilotage.

➤ **Phase 4 : Planification du calendrier**

Le prestataire proposera un calendrier précis et cohérent avec les besoins exprimés de la collectivité, tout en ménageant des marges de manœuvre pour s'adapter aux éventuels retards occasionnés (principalement lors de la phase de collecte des données qui est la plus chronophage).

Le calendrier prévoira un temps d'appropriation et de sensibilisation des acteurs à la démarche.

Lot 2 : Diagnostic alimentaire du territoire

Objectif : établir le diagnostic du PAT, clé d'entrée nécessaire à son élaboration.

➤ **Phase 1 : Récolte des données agricoles et alimentaires du territoire**

Le prestataire détaillera la méthodologie suivie pour la collecte des données et proposera un tableau de bord de cette collecte afin d'en assurer le suivi, la qualité et la robustesse. Le tableau permet également une traçabilité des sources en vue d'une actualisation du bilan.

A affiner selon les objectifs du MO, les données seront d'ordre :

- Agricoles (surface, nombre d'exploitations, type de productions, type de vente...)
- Alimentaire (les flux, importations, exportations...)
- Économiques (artisans et transformation, restaurateurs, industries agro-alimentaires, distributeurs, GMS, volume import/export, emplois...)
- Environnementales (bilan GES, qualité de l'eau, des sols, surface en prairie, risques climatiques...)
- Sociales (besoins alimentaires, santé, précarité...)

Pour chacune des données d'entrée du bilan, le tableau de bord précisera idéalement :

- La description de la donnée
- Le niveau de sensibilité de la donnée (sensible, moyennement sensible, peu sensible)
- Le type de donnée (statistique, calcul, « dires d'experts »)
- Le détenteur sollicité (structure, personne sollicitée, coordonnées, dates des contacts)
- L'unité associée à la donnée ;
- L'échelle géographique sur laquelle l'information est valide
- La période de validité de l'information
- La fréquence d'actualisation de la donnée
- La confidentialité éventuelle des informations
- Les hypothèses éventuellement associées à l'information
- La formule de calcul dans le cas de données calculées
- Le nom du fichier contenant les informations

A noter que ces données devront être actualisées au fur et à mesure de projet.

➤ **Phase 2 : Synergie avec les autres actions menées sur le territoire**

La mise en œuvre d'un PAT sur un territoire doit être l'occasion de créer des synergies avec les opérations sur les thématiques agricoles et alimentaires.

Une recherche **des initiatives, des actions et des opérations existantes** ou en projet doit donc être effectuée sur le territoire retenu. La recherche de synergies peut également s'étendre au-delà les limites du périmètre d'intervention, en faveur d'une plus grande mobilisation des détenteurs de données.

Les opérations à rechercher sur le territoire sont en particulier les suivantes :

- Démarches agricoles et alimentaires territoriales et/ou durables (approvisionnement local, agroécologie...)
- Démarches territoriales (PCAET, Agenda 21, TEPCV, TEPOS, GIEE...)
- Documents d'urbanisme (PLU ou PLUi, SCoT...)
- Politiques publiques (PRAD, SRADDET, SRDEII, PRSE, PNA, PNNS, PDHR...)

➤ **Phase 3 : Présentation des résultats du diagnostic**

Le prestataire rassemblera les résultats du diagnostic dans un rapport qui reprendra :

- Un bref exposé des enjeux pour la collectivité du PAT
- Le tableau de bord de collecte des données
- Le bilan global et l'interprétation des résultats proposés en concertation avec le MO
- Le diaporama ayant servi à la présentation finale des résultats au MO et à l'ensemble des parties prenantes.
- Une synthèse qui pourra être diffusée aux élus, aux partenaires et aux habitants

Le prestataire définira en concertation avec le MO les résultats qui seront mis en évidence sous la forme la plus adaptée à la communication qu'elle souhaitera engager. Les conclusions du diagnostic devront permettre de proposer des objectifs et des actions à entreprendre par le maître d'ouvrage et ses partenaires.

Lot 3 : Mobilisation et actions

Objectif : mobiliser les acteurs du PAT et plus largement pour la définition d'objectifs et la mise en place d'actions.

➤ **Phase 1 : Animation de la mobilisation autour du PAT**

Au-delà des partenaires mobilisés au sein de la gouvernance, une communication sera réalisée à destination des habitants du territoire, qui pourront être plus ou moins impliqués à l'élaboration des objectifs et des actions. Les formes pourront être variées : ateliers participatifs, forum, réunion d'information, communication écrite, vidéo... **A définir avec le MO**

➤ **Phase 2 : Définition des objectifs communs**

Suite aux résultats du diagnostic, l'ensemble des acteurs mobilisés dans le PAT définiront des objectifs précis et datés répondant aux multiples enjeux de l'alimentation durable (environnemental, économique, social, santé, culturel, éducation...) avec une vision prospective et pérenne.

➤ **Phase 3 : Mise en place des actions**

Répondants aux objectifs nouvellement définis, des actions concrètes seront mises en place. Il s'agit de la partie effective du PAT et devra être détaillée à la fois au niveau logistique et économique pour assurer la viabilité, la pérennité et la durabilité de ces actions.

Une liste des actions qui est possible de mettre en œuvre est disponible en *annexe 1*.

Les objectifs et les actions seront décrites dans un document.

Lot 4 : Evaluation du PAT

Objectif : évaluer la démarche PAT, tant sur son organisation et sa gestion, que sur les résultats liés aux actions mises en place.

➤ **Phase 1 : Evaluation de la démarche**

L'objectif est d'établir un retour d'expérience et d'évaluer ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné concernant la gouvernance, la mobilisation des acteurs, la communication et le pilotage du PAT.

Il est conseillé d'effectuer cette évaluation au fur et à mesure du projet, permettant ainsi un réajustement si besoin.

➤ **Phase 2 : Evaluation des résultats du PAT**

Une liste d'indicateurs sera définie au moment de la définition des actions du PAT, permettant de l'évaluer par la suite. Ces indicateurs varieront selon les actions envisagées (ex : nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches agro-écologiques, nombre de produits locaux dans les GMS, satisfaction des consommateurs...)

➤ **Phase 3 : Amélioration continue et poursuite du PAT**

L'évaluation, autant du fond que de la forme, permettra l'amélioration continue du PAT ainsi que la rédaction de conseils pour la poursuite du PAT. En effet, les démarches alimentaires territoriales doivent s'inscrire dans un temps long et ne devront pas prendre fin lorsque le contrat à avec le prestataire arrivera à terme.

Un rapport sera donc rédigé, contenant tous les résultats obtenus ainsi que les préconisations.

C. Modalités de l'accompagnement

1. Le prestataire

Pour que le MO bénéficie d'un regard d'expert extérieur, le prestataire sera capable de satisfaire plusieurs conditions :

- justifier de sa compétence en matière de conseil (connaissance des collectivités et de leur fonctionnement)
- justifier de son expertise sur les approches alimentation durable, agriculture et économie circulaire
- être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner,
- ne pas adjoindre de démarche commerciale concernant des biens ou services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention.
- présenter dans son offre la démarche écoresponsable, et notamment dans le cadre de prestations alimentaires, qu'il entend mettre en œuvre lors de la réalisation de l'accompagnement.

La prestation d'accompagnement sera composée de :

- la validation avec le maître d'ouvrage de la ou des actions à mettre en œuvre
- les modalités d'accompagnement (nombre de jours, durée de la période d'accompagnement, répartition des jours...),
- la définition d'un plan de travail et de la méthodologie mise en œuvre (ateliers thématiques, groupes de travail...),
- l'accompagnement proprement dit.

2. Livrables attendues

Livrables à fournir au maître d'ouvrage :

- Lot 1 / Mise en œuvre :
 - Liste des acteurs impliqués dans la gouvernance
 - Cartographie du territoire
 - Rétro planning du PAT
 - Comptes-rendus des réunions
 - Tout autre rapport ou document rédigé dans ce cadre
- Lot 2 / Diagnostic :
 - Le tableau de bord de collecte des données
 - Le bilan global et l'interprétation des résultats proposés en concertation avec le MO

- Le diaporama ayant servi à la présentation finale des résultats au MO et à l'ensemble des parties prenantes.
- La synthèse du diagnostic
- Lot 3 / Mobilisation et actions :
 - Liste des objectifs
 - Liste des actions avec chacun des acteurs mobilisés
 - Plans financiers éventuels liés à ces actions
- Lot 4 / Evaluation :
 - Rapport d'évaluation

A l'issue de la phase d'accompagnement, il sera réalisé un **rapport final** comprenant notamment les éléments suivants:

- une synthèse de la prestation d'accompagnement réalisée, comprenant :
 - le récapitulatif des journées ou demi-journées d'accompagnement sur site,
 - les procès-verbaux ou comptes-rendus des réunions
 - la liste des éventuelles difficultés rencontrées et solutions pendant la durée de la mission d'accompagnement.

3. Proposition technique et financière relative à la prestation

Le prestataire établira une offre technique et financière détaillée contenant :

- une note détaillée précisant la méthodologie et les modalités d'organisation (calendrier, référent technique, type de réunion – technique, sensibilisation,...) employées pour la réalisation des différents lots de la prestation
- un tableau récapitulatif des coûts de la prestation : les coûts et le temps passé faisant apparaître pour chaque étape du projet ci-après, le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes :
- Le coût total de la prestation.

Le montant ainsi proposé sera forfaitaire, ferme et définitif, et inclura l'ensemble de la prestation telle que définie dans le devis en conformité avec ce présent cahier des charges.

4. Confidentialité

Le prestataire s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

ANNEXE I – Actions possibles d'un PAT

Voici une liste non-exhaustive d'actions ou d'objectifs qui peuvent être mises en place dans le cadre d'un PAT, et qui devront être encouragées par l'ADEME.

Volet environnemental :

Production agricole

- Soutien du changement des pratiques agricoles allant vers des pratiques durables et agro-écologiques (améliorer la fertilisation, limiter les pesticides, réduire les consommations d'eau, préserver les sols, augmenter le pâturage, encourager rotation, introduire des légumineuses, favoriser le bien-être animal...)
- Soutien de l'agriculture durable et biologique
- Protection du foncier agricole (utilisation du foncier public pour des activités agricoles, aide à l'installation et à la transmission...)
- Protection des zones de captage d'eau (limitation de l'usage de produits phytosanitaires)
- Réduction des pertes et gaspillages (glanage, dons solidaires...)
- Diversification des productions pour répondre à la demande locale
- Préservation de variétés locales (espèces végétales ou races animales en voie de disparition...)
- Optimisation des performances énergétiques des installations et du matériel agricole
- ...

Transformation

- Écoconception des aliments
- Amélioration de l'efficacité énergétique dans les IAA
- Optimisation de la consommation d'eau
- Réduction des emballages
- Réduction des pertes et gaspillage
- ...

Transport

- Amélioration logistique, notamment pour les circuits-courts de proximité
- Réduction des transports
- Développement des transports alternatifs au pétrole (voiture électrique, transport à la voile...)
- ...

Distribution

- Développement des circuits de proximité
- Mise en valeur des produits locaux et de qualité, notamment dans les GMS
- Orientation et éducation des consommateurs
- Réduction des emballages
- Réduction des pertes et gaspillages
- Optimisation des déplacements des producteurs et des consommateurs
- ...

Consommation

- Équilibre des apports d'origine végétale et animale
- Choix de consommation durable (agriculture biologique, labels de qualité...)
- Réduction des emballages
- Respect de la saisonnalité
- Soutien des circuits de proximité
- Réduction du gaspillage alimentaire
- ...

Volet économique

- Structuration de filières locales (outils de transformation, marque locale...)
- Commerce équitable (filière rémunératrice pour tous les acteurs de la chaîne, politique tarifaire transparente)
- Approvisionnement local des commerces existants et des restaurants (privés, collectifs...)
- ...

Volet social et solidaire

- Structuration de filières solidaires (aides alimentaires, épiceries solidaires...)
- Mise en place de structures d'insertion (jardin d'insertion, ESAT...)
- Actions contre l'obésité, la malnutrition...
- Mise en place de jardins collectifs, familiaux...
- ...

Volet pédagogique

- Actions de formation, de sensibilisation, de communication et d'éducation à l'alimentation durable (saisonnalité, consommation responsable, équilibre alimentaire, qualité nutritionnelle...)
- Contact entre les acteurs alimentaires (visite de fermes, d'ateliers de transformation, annuaire, guides, site internet...)
- Mise en valeur du patrimoine gastronomique
- Développement du tourisme alimentaire et agricole
- Créations culturelles autour de l'alimentation
- ...

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

